



Aides Financières

Lancement de la campagne ANS « Actions » 2021



La campagne de subventionnement de l'Agence Nationale du Sport 2021 est lancée et se déroulera **jusqu'au 31 mai**.

Vous retrouverez ci-après quelques informations pratiques afin d'effectuer vos démarches pour votre club.

Sous l'égide de la Fédération, nous vous rappelons les **priorités d'attribution des subventions en faveur des projets**, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le rôle éducatif, social et solidaire du football

Dans le cadre du Plan de relance de l'Etat, une somme supplémentaire (incluse dans l'enveloppe Régionale) sera également allouée en faveur d'actions permettant :

- La reprise d'activité sportive
- L'aide à l'application du protocole sanitaire (achat de matériel)

Par ailleurs **la Ligue** fera l'objet d'une attention particulière sur :

- **La reprise d'activité sportive** (Mise en place d'actions favorisant la reprise d'activité sportive au sein du club => journées porte-ouvertes, journées festives intra-clubs, tournois, stages pendant vacances scolaires, etc....)

Une note de cadrage et le code de subvention territoriale (1123 pour notre Ligue) précisant les modalités pour déposer votre projet vous été adressé par la FFF par e-mail.



1. Conditions d'éligibilité

- ✓ Clubs affiliés FFF
- ✓ **Chaque Club** pourra solliciter une subvention pour **3 actions au maximum**
- ✓ Aide minimum de 1 500€ par porteur de projet (1 000€ pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant 50% de la population en ZRR). Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action
- ✓ Correspondance du projet avec les priorités d'actions fixées
- ✓ Pour être financée sur la campagne 2021, l'action doit impérativement avoir commencée **avant le 31 décembre 2021**
- ✓ Dossier du club, déposé sur la plateforme « **Le Compte Asso** » **avant le 31 mai 2021**.

Si votre compte n'est pas encore créé, nous vous invitons à le faire dès maintenant en renseignant l'ensemble des éléments administratifs demandés. Une fois intégrés, ceux-ci seront juste à actualiser lors de vos demandes diverses ultérieures.

2. Comment effectuer la demande

En lien avec le document que vous recevrez, voici un résumé :

- ✓ Se connecter à son « Compte Asso »
- ✓ Saisir IMPÉRATIVEMENT : ➤ Son numéro d'affiliation
- Le code de la Ligue (envoyé par e-mail à chaque club)
- Le code du dispositif fédéral de rattachement de l'action

ATTENTION

Si vous souhaitez déposer **plusieurs projets** : créer **UN SEUL DOSSIER** au nom de votre club et insérer plusieurs actions dans ce même dossier.